

PLANÈTE • RESSOURCES NATURELLES

Le chalut électrique, cheval de bataille des pêcheurs industriels néerlandais

Cette méthode de pêche des poissons plats, excessivement efficace, sera interdite à partir du 1er juillet 2021 dans les eaux communautaires.

Par Martine Valo • Publié hier à 13h20, mis à jour hier à 15h32

Article réservé aux abonnés



Travail dans l'usine de production du chalutier industriel « Joseph-Roty II », en janvier 2004 en mer d'Ecosse. MARCEL MOCHET/AFP

La date est désormais connue : la pratique du chalut électrique sera interdite à partir du 1^{er} juillet 2021 dans les eaux communautaires. Les fileyeurs du nord de la France auraient préféré une échéance plus rapprochée, mais il s'agit déjà d'une victoire appréciable pour eux, obtenue de haute lutte face à un secteur très puissant et très déterminé : le secteur de la pêche industrielle néerlandaise.

Lire aussi | [La pêche française inaugure le « Scombrus », un chalutier géant... néerlandais](#)

Une victoire fragile aussi, puisque les Pays-Bas continuent de promouvoir la pêche électrique, « écologique », selon eux, dans la mesure où elle permet d'économiser du carburant. Le dossier est donc loin d'être refermé. Selon l'association Bloom, qui en appelle à l'autorité et à l'impartialité de la Commission européenne depuis 2017, vingt-deux des chalutiers néerlandais à perche sont encore équipés de ces filets électriques, soit sept à neuf de trop par rapport aux treize à quinze autorisés.

Lire sur Bloom : [Claire Nouvian, militante écologiste : « J'ai toujours été un prophète de malheur »](#)

De plus, l'Allemagne a accordé une licence de chalut électrique à un de ses armements en avril 2020, à l'encontre du règlement adopté en 2019 qui signe, en principe, la fin de ce mode opératoire. Bloom note que les « Néerlandais, en particulier Parlevliet & van der Plas, sont très présents dans la pêche allemande ». L'association a à nouveau saisi la médiatrice européenne, Emily O'Reilly, cet été.

Les poissons plats sont devenus trop rares

Jusqu'en 2019, plus de quatre-vingts chalutiers néerlandais pratiquaient dans la mer du Nord cette technique de capture qui consiste à tirer un chalut à impulsion électrique sur les fonds marins pour y déloger des poissons plats, comme la sole. Excessivement efficace, elle avait d'ailleurs été interdite en 1998 en Europe comme dans d'autres régions du monde. Puis les Néerlandais avaient prétendu qu'il s'agissait d'une « pêche expérimentale » pour pouvoir passer outre l'interdiction. Ils avaient aussi largement dépassé les 5 % de navires équipés que permet la réglementation.

« Avec leur engin, ils flinguent les œufs, les larves, assure Stéphane Pinto, fileyeur du Pas-de-Calais. Les Néerlandais sont allés trop vite. Ils n'ont pas pris le temps d'étudier si la faune pouvait se régénérer avec cette technique. » De Dunkerque à Boulogne-sur-Mer, 77 fileyeurs ont souffert d'une décennie de chalutage électrique, témoigne Stéphane Pinto. Les poissons plats étant devenus trop rares aujourd'hui, beaucoup se sont reconvertis comme caseyeurs dans les crustacés : tourteaux, homards, araignées.

Lire aussi | [A Boulogne-sur-Mer, le désarroi des pêcheurs face aux chalutiers électriques néerlandais](#)

« Ça valait le coup de s'unir et de se battre avec Bloom et les eurodéputés qui nous ont soutenus : Yannick Jadot, Isabelle Thomas, Younous Omarjee, mais le gouvernement français, lui, ne nous a pas aidés », estime le pêcheur, qui a mené le combat avec des alliés inattendus comme un petit patron pêcheur anglais et des associations de défense de l'environnement.

Les réalisateurs Dorian Hays et Emerick Missud ont suivi les rebelles pendant près de deux ans dans les dédales des instances européennes, entre espoirs et déceptions. [Leur documentaire *Watt the Fish ?* \(2019\) est disponible en replay sur France 3 jusqu'au 15 octobre.](#)

La pratique de la pêche électrique illustre bien la difficulté de faire respecter une décision prise au nom du partage de la ressource. S'y ajoute une autre menace pour la pêche artisanale, le déploiement de bateaux-usines ciblant les espèces pélagiques de pleine mer afin d'approvisionner les marchés d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est. Stéphane Pinto se montre fataliste : « Si c'est pour mettre au point d'autres engins de plus en plus performants pour dégommer la nature, va encore falloir se mobiliser... Quand il n'y aura plus de poissons, on se demandera qui est responsable du désastre. »

Martine Valo